



A R R E S T

DU CONSEIL D'ESTAT

D U R O Y,

Pour la prise de possession du Bail de la Ferme Generale des Domaines d'Occident, sous le nom de M.^e Pierre Carlier, pour Six années qui commenceront au premier Janvier 1727.

Du 10. Septembre 1726.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

L E R O Y ayant fait adjuger en son Conseil le 19. Aoust de la presente année 1726. à Pierre Carlier Bourgeois de Paris, la Ferme des Droits de son Domaine d'Occident, conjointement avec ses autres Fermes Generales & Droits y joints, pour le temps de Six années, à commencer la jouissance pour le Domaine d'Occident au premier jour du mois de Janvier de l'année prochaine 1727. Et Sa Majesté voulant qu'en attendant l'Expedition, Sceau & Enregistrement de l'Adjudication & Bail desdites Fermes, ledit Pierre Carlier en soit mis en possession & jouissance, & qu'il puisse pourvoir à tout ce qui est necessaire pour l'exploitation de ladite Ferme du Domaine d'Occident, tant dans le Royaume que dans les Isles & Terres fermes de l'Amerique; Oüy le rapport du Sieur le Peletier Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil

A ij